



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

RÈGLEMENT N° 197-2024

RÈGLEMENT #197-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MUNICIPALISATION DES RESEAUX PRIVÉS.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la municipalisation des réseaux privés;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 135 000 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer ces travaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le présent règlement portant le numéro 197-2024 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

TRAVAUX AUTORISÉS

Le Conseil autorise les travaux du rang Saint Charles ;

ARTICLE 3

DÉPENSES AUTORISÉES

Le Conseil autorise une dépense au montant de 135 000 \$ pour l'application du présent règlement.

ARTICLE 4

EMPRUNT

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense visée à l'article 3, le conseil autorise un emprunt jusqu'à concurrence de 135 000 \$, remboursable sur une période de 30 ans.

ARTICLE 5

TAXES SPÉCIALES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**Municipalité de
Deschaillons-sur-Saint-Laurent**

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril,
Maire

Avis de motion	2024-01-16
Adoption	2024-02-06
Tenue de registre	2024-02-15
Approbation du MAMH	2024-05-06